

# Statu quo dans l'attribution du contrat d'affermage de l'hydraulique urbain

Dossier de la rédaction de H2o  
 Avril 2019

Les cadres de la SDE tirent la sonnette d'alarme

L'Union des cadres de la Société Sénégalaise des Eaux (UDC/SDE) dénonce l'inactivité du secteur de l'hydraulique depuis l'annulation de l'attribution provisoire du contrat d'affermage de l'eau en milieu urbain et péri-urbain à SUEZ, par l'Autorité de Régulation des Marchés publics (ARMP).

Dans un communiqué sanctionnant la réunion de son comité directeur tenue, le mercredi 27 mars 2019, pour apprécier la situation actuelle qui prévaut au niveau du sous-secteur de l'hydraulique urbaine l'UDC, note que cette "inertie" expose la société d'exploitation, les travailleurs et les consommateurs à des difficultés certaines car le processus est entamé depuis juin 2017. Il est absolument inadmissible et préoccupant de maintenir inactive un secteur aussi stratégique et sensible que celui de l'eau potable, lit-on dans le document. L'UDC rappelle que "l'accès à l'eau, denrée vitale, est un droit universel qui transcende les positions de quelques parties du processus que ce soit. Et que ces incertitudes ne doivent pas plonger le secteur dans une condition de vulnérabilité préjudiciable." Ses travailleurs demandent à l'État du Sénégal de prendre ses responsabilités conformément à ses engagements sur le plan international. "Au niveau international, le Sénégal a pris des engagements forts pour assumer un leadership dans la gouvernance mondiale de l'eau se traduisant par l'organisation du Forum mondial de l'eau en 2021." L'UDC appelle à la "clairvoyance des plus hautes autorités en les exhortant à instruire, dans les plus brefs délais les conditions de transparence et d'efficacité pouvant aboutissement de ce processus pour l'intérêt supérieur des populations." L'UDC salue la décision n° 027/19/ARMP/CRD/DEF de la Commission de Règlement des Différends (CRD) de l'ARMP sur le recours introduit par la SDE, laquelle ordonne l'annulation de l'attribution provisoire à Suez et la reprise de l'évaluation de relevé : "La viabilité tant chantée du secteur de l'hydraulique urbaine, modèle en Afrique et référence dans le monde, est l'œuvre des cadres et travailleurs sénégalais et demande par conséquent à l'État de les considérer comme des parties prenantes essentielles dans la gouvernance future des sociétés de gestion (patrimoine et exploitation)."

Pour rappel, l'État du Sénégal avait lancé un appel d'offre international relatif à la sélection d'un opérateur pour la gestion du service public, de production et de distribution d'eau potable en zone urbaine et péri-urbaine au Sénégal. La SDE qui s'est senti discriminée dans le choix d'un attributaire provisoire a introduit un recours auprès de la Commission de Règlement des Différends de l'ARMP qui, dans son délibéré, a cassé la décision d'attribution provisoire à Suez.

Mariama Diedhiou, Sud Quotidien (Dakar) - Africa